

3ème QUINZAINE DES ARTISTES

Biennale du Réalisme

du 6 au 21 avril 2024

VILLE DE SOUAL

Dossier d'inscription

- **Règlement**
- **Bulletin d'inscription**
- **Votre participation au Salon**
- **Réservation pour le repas du samedi**

Contact :

Mairie de Soual

2, Place d' Occitanie - 81580 SOUAL

Tel : 05.63.75.52.49 / 06.85.28.16.70

contact@mairie-soual.fr



Soual,
mardi 27 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la quinzaine des artistes, la **Biennale du Réalisme** se déroulera du **samedi 6 au dimanche 21 avril 2024** à la Salle des Fêtes.

Ce Salon, expression d'un projet artistique et culturel, permet de faire vivre et de promouvoir le courant d'art figuratif qui contient en son sein des mouvements aussi divers que le réalisme, l'hypperréalisme, le classicisme, le trompe-l'œil, ou encore l'impressionnisme. Il permet de mettre en exergue les œuvres d'artistes semi-professionnels et professionnels et est l'un des seuls en son genre en France.

Nous avons un réel désir d'affirmer notre volonté, de partager ce nouveau rendez-vous culturel avec le public. Cette année, nous vous proposons une nouvelle disposition, un espace supplémentaire gratuit pour vos démonstrations ou pour vos conférences. Pour finir, durant cette période d'exposition nous souhaitons y organiser des moments de rencontres culturelles.

Connaissant votre travail artistique, nous vous proposons de nous rejoindre pour cet événement, en exposant une sélection de vos œuvres. Au maximum, 20 artistes exposants seront sélectionnés.

Vous trouverez, ci-joint, le dossier d'inscription à l'exposition composé du règlement intérieur et de la fiche d'inscription.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et comptant sur votre amicale présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Alain ALBOUI

Adjoint au Maire en charge des Associations,
de la Jeunesse, des Sports, de la Culture
& du Jumelage



- RÈGLEMENT -

ARTICLE 1 : DÉROULEMENT

La 3ème Quinzaine des Artistes, la biennale du Réalisme 2024 se tiendra à la Salle des Fêtes de Soual du **samedi 6 au dimanche 21 avril 2024**

ARTICLE 2 : TECHNIQUE

Toutes les techniques traditionnelles sont acceptées **huile, acrylique, aquarelle, pastel, gouaches...** ainsi que la **sculpture**.

La peinture numérique n'est pas acceptée. Les œuvres présentées doivent être des œuvres originales de l'auteur exclusivement. Les copies d'autres artistes du passé ou contemporains seront refusées.

ARTICLE 3 : EXPOSITION

Les exposants disposeront d'une **surface d'exposition de 6m linéaire**. Aucun tableau ne pourra être accroché un en dessous de l'autre, toute œuvre non sélectionnée sera refusée. Ces œuvres devront être encadrées, au verso seront inscrits le nom, l'adresse de l'exposant et le titre de l'œuvre. Les huiles sur toile avec châssis pourront être présentées sans encadrement. Un système d'accroche « **fixations et cordage ou ficelle** » est indispensable pour les cimaises et les grilles. Un support de présentation **stable** et véritablement adapté à l'œuvre est demandé pour les sculptures. A défaut de présence d'un système d'accrochage ou d'un support de présentation pour les sculptures, l'œuvre sera refusée.

Note : les organisateurs préconisent un système d'accrochage pour les tableaux : 2 pitons et une corde afin de bien équilibrer l'œuvre sur la chaînette.

Pour permettre un renouveau de l'exposition, toute œuvre ayant déjà été présentée précédemment ne pourra être exposée.

Des photographies des œuvres de bonne qualité devront être jointes au dossier ou par mail

à : contact@mairie-soual.fr

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Il sera pris le plus grand soin des œuvres confiées, néanmoins la Mairie de Soual ne pourra être tenue pour responsable de détériorations, perte, vol ou dommages dont les œuvres pourraient être l'objet. L'exposant est tenu d'assurer auprès de sa compagnie d'assurance ses œuvres le temps de la manifestation (réception, mise en place, durée de l'exposition, désinstallation). *Aucune réclamation ne sera admise.*

ARTICLE 5 : PROMOTION DES ŒUVRES

Les exposants autorisent sans réserve les organisateurs et la presse à utiliser gratuitement, ensemble ou séparément, leur nom et production de leurs œuvres dans le but de promouvoir le salon.

ARTICLE 6 : INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription et les droits d'inscription devront parvenir au plus tard le **vendredi 8 mars 2024** à l'adresse suivante : Mairie de Soual - 2 Place d'Occitanie - 81580 SOUAL

Le dossier ne pourra être validé qu'à la réception de l'ensemble des documents demandés soit bulletin d'inscription, droits d'inscription et photographies des œuvres présentées.

ARTICLE 7 : PARTICIPATION

Un droit d'inscription de 40€ est demandé pour participation aux frais d'exposition, un repas sera offert aux artistes le jour du vernissage de l'exposition. Le chèque sera à établir à l'ordre du « Trésor Public ».

ARTICLE 8 : COMITE DE SÉLECTION

La sélection des artistes exposants sera effectuée d'après les photographies des œuvres par un comité de sélection. Les décisions seront sans appel. Les artistes non retenus seront informés par courrier et les droits d'inscription leur seront restitués.

ARTICLE 9 : DÉPÔT DES ŒUVRES

Le dépôt des œuvres se fera à la Salle des fêtes **de 10h à 12h le samedi 06 avril**, les artistes accrocheront eux-mêmes leurs œuvres suivant une place préalablement définie. Les emballages seront récupérés par l'artiste lors du dépôt des œuvres et rapportés lors du retrait des œuvres.

Les œuvres arrivant par le Poste ou par transporteur devront nous parvenir du 02 au 06 avril au plus tard à l'adresse suivante : Mairie de Soual - 2 Place d'Occitanie - 81580 SQUAL

Elles devront être correctement emballées afin de garantir la bonne réception du ou des colis. La Mairie de Soual décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte, dommages ou vol dont les œuvres pourraient faire l'objet pendant la durée du transport. Les frais de transport (aller/retour) restent à la charge de l'exposant.

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Lors de la clôture du Salon le **dimanche 21 avril à 17h00** seront décernés :

Prix du Public : prix peinture et prix sculpture

ARTICLE 11 : RETRAIT DES ŒUVRES

Les exposants pourront retirer leurs œuvres uniquement lors de la clôture du Salon le **dimanche 21 avril à partir de 17h30**. Les œuvres non retirées sur place seront emballées, réexpédiées aux frais de l'artiste par la Poste.

ARTICLE 12 : PERMANENCES

Les artistes disponibles et désireux d'assurer une permanence de 14h30 à 18h au Salon sont invités à s'inscrire au dos du bulletin d'inscription. Pour le bon fonctionnement du Salon, il est demandé un minimum de 3 personnes par permanence et que les artistes inscrits pour les permanences respectent leur engagement.

ARTICLE 13 : DÉMONSTRATIONS ET STAGES

Il pourra être proposé des conférences, des démonstrations et/ou des stages selon le planning préétabli. Tout artiste souhaitant y participer devra déposer sa demande, en précisant ses dates et heures de disponibilité sur la fiche d'inscription. L'artiste indiquera ses tarifs des stages sur la fiche.

ARTICLE 14 : VENTES

Les artistes peuvent mettre en vente leurs œuvres s'ils le désirent. Aucun pourcentage ne sera pris sur les ventes, cependant chaque vente pourra s'accompagner d'un don qui permettra de valoriser les actions culturelles de la ville de Soual dont ce Salon.

ARTICLE 15 : ANNULATION

En cas de force majeure, le salon pourra être annulé sans préavis. Dans ce cas, la mairie remboursera à chaque artiste ses frais d'inscription sans autre dommage.

A noter : si pour des raisons sanitaires liées à la COVID, cet événement devait être annulé, nous prévoyons, avec votre accord, de réaliser une « exposition virtuelle » (photos et/ou vidéos des artistes et de leurs œuvres diffusées sur le site internet et la page facebook de la Ville de Soual). Dans cette hypothèse, les droits d'inscription versés ne seraient pas encaissés.

L'INSCRIPTION AU SALON IMPLIQUE L'ACCEPTATION DE CE RÈGLEMENT

BIENNALE DU RÉALISME

du 6 au 21 avril 2024

- BULLETIN D'INSCRIPTION -

A renvoyer avant le 8 mars 2024 – Prière d'en conserver une copie

NOM _____ PRÉNOM _____

PSEUDONYME _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____

MAIL _____

N° SIREN ou n° d'affiliation Maisons des Artistes _____

Titre	Technique	Format	Prix

Pièces à joindre : - Droits d'inscription **40 €** par chèque à l'ordre de « Trésor public »

- Photographies des œuvres format jpeg de **1200x900 pixels minimum** : papier format 10x12cm ou par mail à contact@mairie-soual.fr.

Je soussigné(e), _____, certifie avoir pris connaissance du présent règlement.

La Mairie de Soual et les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de détériorations, perte, vol ou dommages dont les œuvres pourraient être l'objet. L'exposant est tenu d'assurer auprès de sa compagnie d'assurance ses œuvres le temps de la manifestation (réception, mise en place, durée de l'exposition, désinstallation).

Fait, à _____

Signature de l'exposant,

Le / /

BIENNALE DU RÉALISME

du 6 au 21 avril 2024

- VOTRE PARTICIPATION -

AU PROGRAMME :

Samedi 06 avril à 14h30 la biennale ouvrira ses portes au public.

Le vernissage aura lieu à 17h30, il sera suivi d'un moment de convivialité, vous y êtes les bienvenus .

VOTRE PARTICIPATION à la vie du SALON est importante,

une simple permanence à nous proposer **entre 14h30 et 18h00** nous sera précieuse.

Si vous vous proposez pour une **démonstration** ou même une **conférence**, nous ferons tout notre possible pour vous permettre de valoriser votre savoir faire, dans un espace dédié prévu à cet effet.

Toute création en résultant même non achevée pourra ensuite y être exposée gratuitement.

	Permanence	Démonstration	Conférence	Autre	Précision ou besoins particuliers ou autre idée à nous proposer
Dimanche 07	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lundi 08	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mardi 09	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mercredi 10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jeudi 11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vendredi 12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Samedi 13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dimanche 14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lundi 15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mardi 16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mercredi 17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jeudi 18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vendredi 19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Samedi 20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dimanche 21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Je soussigné(e),

, m'engage à participer aux moments mentionnée ci-dessus.

Fait, à

Le / /

Signature de l'exposant,

BIENNALE DU RÉALISME

du 6 au 21 avril 2024

- Bon de réservation pour le repas -

du samedi 06 avril midi

Moment privilégié de rencontre entre tous les exposants, le repas du samedi midi, pris en commun avec l'organisation et la municipalité vous est offert dans un restaurant local.

NOM _____ PRÉNOM _____

participera

accompagné : oui

non

ne participera pas

RÉCAPITULATIF DU DOSSIER à renvoyer avant le 8 mars 2024 :

- Dossier d'inscription rempli et signé : bulletin d'inscription, CV et biographie
- Chèque de 40€ à l'ordre du « Trésor Public »
- Photographies des œuvres format jpeg de 1200x900pixels minimum : papier format 10x12cm ou par mail à contact@mairie-soual.fr .
- Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur à l'adresse de l'artiste pour la réponse du jury et le retour du dossier dans le cas où le dossier est envoyé par lettre.

Votre Contact :

Mairie de Soual
Place d' Occitanie
81580 SOUAL
Tel : 05 63 75 52 49 / 06 85 28 16 70
contact@mairie-soual.fr